



161 Quai St-Pierre Le Brusuc  
83140 - Six-Fours-Les Plages

Contact : Didier Castillo (Président)  
06.11.10.94.83

Email : [lebrusc.info@gmail.com](mailto:lebrusc.info@gmail.com)

**Le “Salon Nautique du bateau d’occasion”**  
**fait sa première sur le Port du Brusuc, le dimanche 29 avril 2018,**  
à l’initiative du CLAB présidé par Didier Castillo en collaboration avec Marcel Roman (JET 6).

**CONTRAT D’OCCUPATION N° 20180429- . . . . . (réservé au clab)**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d’exploitation entre le CLAB et

Monsieur / Madame . . . . .

qui souhaite bénéficier d’un emplacement sur le domaine public communal, pour l’installation de son :

stand commercial : 20 € le stand

Fournir impérativement : - Immatriculation de la voiture/camion

- Assurance RC Prestataire (en cours de validité)

bateau motorisé / Jet ski : 20 € le bateau

Fournir impérativement : - Carte de circulation du bateau

- Assurance bateau et remorque (en cours de validité)

embarcation légère non motorisée : 5 € l’embarcation

Fournir impérativement : - Carte d’identité

- Type de matériel (Kayak, Stand-up paddle, planche à voile...)

En contrepartie de l’autorisation d’occuper l’emplacement public pour cet évènement, l’occupant s’engage à verser une redevance financière. Pour l’organisation, un stand ne doit pas dépasser les 3m linéaires.

Le montant de la redevance est à régler par chèque à l’ordre du CLAB, à l’adresse :

**CLAB - Mr Castillo** : 161 Quai St-Pierre - 83140 Six Fours-les-plages

L’occupant s’engage à assurer la tenue de son stand ou de rester à proximité de son matériel d’occasion et ceci pendant toute la durée du salon, jusqu’à 18h00 (Port fermé). L’ouverture du port se fera à 6h30 pour l’installation avec fermeture à 8h00. **Pour des mesures de sécurité, aucune installation ne sera possible sur le port après 8h30.**

Dès l’arrivée des occupants, un responsable les placera sur leur emplacement en fonction du numéro d’occupation attribué. Après mise en place du stand ou de la remorque, tous les véhicules devront être stationnés sur le parking gratuit DCN. (à charge de l’exposant de prévoir une protection des timons de remorque ou de tout autre élément exposé qui engagera la sécurité des visiteurs)

**LE CONTRAT SIGNÉ AINSI QUE LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE  
DEVONT ÊTRE ENVOYÉS IMPÉRATIVEMENT AVANT LE : 31 MARS 2018**

Vous remerciant par avance pour votre participation.

Fait à Six Fours les Plages

Le : . . . . . / . . . . . / . . . . .

Signature Exposant :

Signature CLAB :